A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
ORFÈVRERIE
ARGENT 1er TITRE
MONTRES FINES
DE
Paul-Philippe et Cie de Genève
ET DES
1ères Marques Françaises

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Choix le plus complet
de
GARNITURES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CORBEILLES DE MARIAGE

Cinquante-et-unième Année. — N° 309. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX LUNDI 5 NOVEMBRE 1906.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements frontières : Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 —; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 39, rue Bourdon Saint-Jean
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

HUIT PAGES 5 Centimes

CHRONIQUE

L'ÉPREUVE

Indifférent, il prit la lettre que le concierge venait de lui monter. Il la palpa, la retourna, n'en reconnaissant point l'écriture, et, la jugeant de peu d'importance, il fut sur le point de la jeter sur la table pour la lire tout à l'heure, quand il aurait le temps. Cependant une curiosité le saisit, il rompit le cachet.

« Monsieur, disait la lettre, vous êtes prié de passer en mon étude demain à 2 heures, M. Langlois vient de mourir, vous instituant son légataire universel. »

Il eut un éblouissement et d'un geste machinal passa sur son front sa main longue et pâle. Ses idées se pressaient en sa tête sans qu'il pût les démêler. Hériter de Langlois! Et, peu à peu, il se souvenait de ce Langlois, son parrain, un ami de son père, parti un jour il y avait longtemps, dont on n'avait plus entendu parler, oublié aujourd'hui. Et cet homme avait du bien ; il était sans famille : on le lui avait répété souvent autrefois, alors que ses parents comptaient un peu sur cet héritage. Maintenant il était mort, le laissant riche, la fortune lui était venue en dormant.

Et, rapidement, comme en un rêve, il revit son existence jusqu'à ce jour. Sa jeunesse triste, ennuyée dans une villotte morne et silencieuse du Midi ; ses parents gênés, toujours à court d'argent ; les colères de son père, bon homme au fond, mais que les inquiétudes du lendemain rendaient haineux. Puis ses quelques mois passés comme commis au Mont-de-Piété, un bureau sombre, humide, sans soleil, sentant le moisi, puant la misère humaine, et les vieilles hardes qu'y traînaient les brame-faim. Puis son père mourrait, et sa mère, et il se trouvait seul, libre de ses actions ; alors, comme depuis longtemps la gloire littéraire le hantait, comme il ne rêvait que succès de théâtre, drames applaudis, il partait pour Paris où il arrivait un soir pluvieux de novembre, inconnu, sans ami, sans argent, grelottant et solitaire sur ce pavé parisien. Et ces jours de noire misère, ces longues journées sans feu l'hiver, sans pain toujours, il les revoyait clairement, nettement, car ces journées, c'était hier, c'était ce matin.

Mais maintenant, il était riche, il pouvait travailler, faire du théâtre sans que le souci du pain quotidien ne vînt gêner son inspiration. Et puis, et puis Rose, la blonde Rose, elle serait sa femme! cette idée surtout lui souriait, lui faisait voir l'avenir en bleu, lui faisait bénir la mort de ce parrain qu'il n'avait pas assez connu pour le regretter.

Rose serait sa femme, Rose, la fille d'un ami de son père, un chef de bureau au ministère des Beaux-Arts, chez qui il allait dîner, parfois, quand la faim lui déchirait par trop les entrailles. Il l'aimait sa Rose et elle lui rendait bien. Que de fois, soit dans le salon bourgeois du chef de bureau, soit dans la chambrette à lui, sa pauvre chambrette d'artiste froide et pauvre qu'elle venait parfois, égayer de sa gaîté, de son sourire de vierge, que de fois ils avaient causé longuement, tendrement, escomptant l'avenir, quand il serait célèbre, riche, grâce à ces drames qui le couronneraient d'or et de lauriers. Alors ils se marieraient. Car, pour le moment, pauvre, inconnu, misérable, il n'y fallait songer. Jamais le vieux bureaucrate ne consentirait à donner sa fille à un artiste loqueteux. Mais maintenant, il était riche, riche, l'avenir était à lui, la fortune lui souriait et demain, demain, ce serait la gloire.

Et soudain, cette idée s'attacha à son esprit, s'ancra en son cerveau, d'éprouver l'amour de Rose, de voir si, pour lui, elle sacrifierait tout, sa famille, le monde, sa fortune ; si elle consentirait à l'épouser pauvre, misérable, crève-faim comme il était ce matin encore, si, pour lui elle affronterait la misère, l'horrible misère qui creuse le ventre, qui maigrit le corps, qui abat l'esprit. Justement elle allait venir. Hier, en le quittant, elle le lui avait promis. Et, tremblant, craignant la fin de cette épreuve, mais incapable de lutter contre la force surnaturelle qui la lui dictait, il attendit nerveux, sans pensées, comme fou.

⁂

Il attendit impatient, arpentant fébrilement sa chambre, prenant un livre qu'il posait aussitôt, s'accoudant à la fenêtre, qu'il quittait bientôt, furieux de voir le soleil sourire à travers les branches, et les gens se promener heureux et calmes en l'apaisement de cette claire après-midi. Mais un robe froufrouta dans le silence de l'escalier, la porte s'ouvrit, c'était elle. Toute rose sous sa voilette, elle vint s'asseoir souriante sur un fauteuil rapé. Il s'assit près d'elle, pâle, tremblant d'émotion, gêné devant sa gaîté, luttant contre cette hantise qui lui ordonnait l'épreuve. Elle eut vite remarqué le trouble qui l'agitait.

— Qu'avez-vous, lui dit-elle doucement.

Alors lentement, baissant la tête, sans oser regarder son amie :

— Je vous aime trop, je ne puis vivre sans vous. Voilà assez longtemps que ce manège dure, qui sait quand il cessera? Partout on refuse mes pièces, j'ai peur, je commence à douter de moi. Mais si tout m'abandonne, je vous veux, là, à mes côtés, toujours, pour me consoler, me faire espérer encore, s'il se peut.

Elle regarda étonnée, muette, sérieuse soudain. Il continua :

— Oui je vous veux, mais je n'ai rien, rien. Dites, pourriez-vous la supporter cette vie d'artiste pauvre, cette vie d'abnégation et de longue misère? Rester les jours sans pain, les hivers sans feu? Ne plus briller dans le monde, oublier votre coquetterie de femme, durcir vos jolies mains aux matérialités de la vie? Souffrir aujourd'hui, souffrir demain, souffrir toujours? Etre l'horreur de votre famille et, comme compensation, n'avoir que le culte du beau, et l'amour, l'amour immortel et vainqueur qui chantera dans nos âmes.

Il avait dit tout cela d'un trait, doucement, craintivement d'abord, puis s'enflammant par degrés, et c'était avec une intonation passionnelle qu'il avait lancé cette dernière phrase. C'est alors seulement qu'il s'était dressé, grisé par ses paroles, dardant sur elle la flamme de son œil.

Pâle, ainsi que quelque madone de marbre étonnée, stupéfaite, sans mouvement, elle demeurait ainsi comme si les paroles du poète l'eussent pétrifiée.

Alors il sentit que quelque chose se brisait en lui. La fin de l'épreuve lui apparut fatale. Il comprit que tout était fini et ce fut d'une voix sourde, d'une voix où pleuraient tous ses espoirs déçus qu'il répéta, colère presque, lui secouant les mains:

— Dites, le pourriez-vous?

Elle se dressa d'un bond, ainsi qu'une morte qui surgirait, blanche, de son linceul. Puis doucement, la gorge pleine de sanglots :

— Je vous aime, mais je ne le pourrais pas.

Il eut un cri, cri lugubre et féroce de bête blessée à mort. Puis il s'affaissa sans un sanglot, sans une larme. C'était la fin. Toute sa force, tout son esprit, toutes ses illusions s'étaient enfuis sous ce coup de la réalité, comme s'en vont les hirondelles au premier souffle de l'hiver.

Rodolphe Bringer.

LE COMTE GOLUCHOWSKI AMBASSADEUR A PARIS

Vienne, 3 novembre. — Les amis de l'ancien ministre des Affaires étrangères assurent que celui-ci sera prochainement nommé ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris. Il est peu probable, cependant, que ce projet soit mis à exécution, car,

LE COMTE GOLUCHOWSKI
ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, qui a démissionné ces jours-ci

en raison des sentiments nettement germanophiles et antifrançais du comte Goluchowski, sa nomination rencontrerait fatalement auprès du gouvernement français une vive opposition.

BULLETIN

3 novembre.

Le Congrès socialiste a entendu MM. Renaudel, Hervé, Jaurès, Renard et Guesde au sujet de la Confédération du Travail.

⁂

Le Président de la République a offert un déjeuner en l'honneur du Roi de Grèce.

⁂

Un important mouvement administratif a été soumis à la signature du Président de la République.

⁂

Le budget de 1907 nécessitera l'émission de 70 millions d'obligations à court terme, — emprunt déguisé.

⁂

On s'attend à la reprise complète du travail pour lundi matin, à Verviers.

⁂

Un débat contradictoire a eu lieu à Roubaix entre le compagnon Merrheim, de la Confédération du Travail, et le citoyen Henri Lefebvre, secrétaire du Syndicat Textile.

LE CAMBRIOLAGE DU CHATEAU DES FONTAINES

Une piste. — L'importance du vol

Chantilly, 3 novembre. — Le commissaire de police de Senlis a recueilli hier certains indices qui lui permettent d'espérer la prompte arrestation des cambrioleurs qui se sont introduits, dans la nuit de mardi à mercredi, au château des Fontaines, appartenant à la baronne James de Rothschild.

Le soir du vol, la baronne de Rothschild et sa fille, la baronne David Léonino, avaient dîné au

LE CHATEAU DES FONTAINES DÉVALISÉ HIER

château des Aigles, chez le marquis de Chassélcup-Laubat, et étaient rentrées en voiture vers onze heures et demie. Ni les domestiques, ni les gardes du château n'ont entendu les cambrioleurs, qui avaient pénétré dans le parc à la faveur de la nuit et avaient attendu, blottis dans un bosquet, l'heure d'opérer impunément.

Le vol n'a pas l'importance qu'on lui avait attribuée tout d'abord ; ils ne dépasse pas une dizaine de mille francs. Les cambrioleurs, pris sans doute de peur, se sont contentés de fracturer une vitrine et d'emporter les objets dont la liste suit :

« Un médaillon en bronze, représentant le duc d'Aumale ; un photo-cadre entouré de pierres fines ; un médaillon or avec diamants ; un porte-plume écaille, manche or ; une montre de dame émaillée sur le cadran, dessus d'un dessin représentant une pensée, avec étui en cuir jaune ; une boîte à timbres, verre et or ; un portemina en porcelaine ; un coupe-papier en bronze ; un petit cadre doré avec photo ; une petite boîte monture ; une boîte émaillée rouge avec couvercle argent ; une boîte en agate, monture en bronze ; trois cachets, deux initiales T. R., dont deux en or et un en agate ; un petit flacon ancien en or ; quatre coupes anciennes en or.

On croit que les cambrioleurs du château des Fontaines sont les mêmes individus qui, la veille, à Chantilly, avaient tenté de crocheter la porte de deux rentiers, M. et Mme Vacquelcy.

LES CONSÉQUENCES DE LA SÉPARATION

Déclarations de M. Briand. - L'Église jouira du droit commun.

M. Stéphane Lauzanne publie, dans le « Matin » le récit suivant d'une conversation qu'il a eue avec M. Briand, sur l'application de la loi de Séparation :

« *Non, l'Eglise n'est pas en état de rébellion contre la loi! Non, l'Eglise n'est pas en état de révolte contre l'Etat!...* Jamais la loi n'a fait un devoir à l'Eglise de former des associations cultuelles! Jamais l'Etat ne lui en a fait une obligation!... C'est un droit, c'est une faculté, elle n'en veut point... Tant pis pour l'Eglise! Je dirais presque: tant mieux pour l'Etat!...

C'est par ces paroles que M. Briand m'interrompait hier, comme je lui parlais de cette date du 11 décembre prochain que certains agitent comme un épouvantail, que d'autres voient avec inquiétude surgir à un horizon prochain.

M. Briand déclare qu'en établissant les Associations cultuelles le gouvernement et la majorité du Parlement ont entendu accorder à l'église catholique un véritable privilège. A cette religion « qui s'est enracinée dans la vie de ce pays », ils laissaient la jouissance des édifices cultuels et ces millions qu'elle a accumulés avec les siècles.

» Tout cela, c'était un privilège que nous lui accordions. Cela n'a jamais été une obligation que nous avons entendu lui imposer... Où avez-vous vu qu'on ait jamais imposé à qui que ce soit l'obligation de s'associer? Où est-il dit dans la loi qu'une église quelconque *devra* former des associations? Où a-t-on inscrit une sanction pénale ou matérielle à l'obligation de faire des associations?....

» Non c'est une faveur, c'est un privilège que nous avons voulu concéder à toutes les religions, sans exception. Et toutes les religions, sauf une exception, ont décidé d'user de ce droit: et la religion réformée, et la religion israélite, et la religion grecque, et d'autres encore... Seule, la religion romaine a décidé qu'elle

M. BRIAND
Ministre de l'Instruction publique et des Cultes

n'accepterait pas ce privilège qu'on lui offrait. Libre à elle! C'est son droit. C'est son droit le plus absolu. Nous n'avons rien à y redire. Nous n'avons rien à faire pour l'y contraindre. Nous ne nous sentons même nul désir de l'y pousser...

Après le 11 décembre

Le clergé refusant les bénéfices de l'Association cultuelle, que se passera-t-il après le 11 décembre? Les églises seront-elles désaffectées, la célébration des offices sera-t-elle interdite?... Pas du tout, dit le ministre :

« Le culte catholique a donc le droit de s'exercer comme un autre. L'Etat n'entend point lui interdire ce droit, et il lui laissera, comme par le passé, à sa libre disposition, les édifices consacrés à cet effet. Le curé pourra aller à l'église dire sa messe comme d'habitude; il pourra y monter en chaire. Seulement, il n'aura plus que l'usage de l'église, de la chaire, de tout l'édifice, alors que, en vertu de l'association cultuelle, il aurait pu en avoir la quasi-propriété. Il sera là par la tolérance de l'Etat ou de la commune, alors qu'il aurait pu y être en vertu d'un droit garanti par la loi. De même pour les édifices qui étaient la propriété de l'Eglise catholique, Lourdes verra toujours ses pèlerinages de fidèles, et Montmartre pourra toujours recevoir des visites épiscopales; mais Lourdes et Montmartre, de même que deux mille autres églises de France, deviendront la propriété de l'Etat, alors qu'elles auraient pu rester la propriété de l'Eglise. Enfin, ces 400 millions qui forment les biens cultuels, et dont les associations n'avaient qu'un mot à dire pour devenir les propriétaires, ces 400 millions seront mis sous séquestre. C'est M. le ministre des finances qui en surveillera la gestion, et il emploiera les revenus à entretenir les édifices mis par l'Etat et les communes à la disposition des fidèles, pour que le culte continue à s'exercer en France. Le curé pourra continuer à faire des quêtes dans son église, comme dans les réunions publiques on peut faire des quêtes pour n'importe quelle œuvre; il ne pourra seulement pas recevoir des legs pour fondations pieuses, parce qu'ici la loi le lui interdit...

» Rien ne sera changé pour les fidèles: ils pourront assister, comme par le passé, à la célébration du culte. Mais tout sera changé pour le curé. Il eût pu être le maître dans son église; il n'y sera qu'un passant, à la disposition duquel on veut bien, par condescendance, mettre un local... Si l'Eglise s'accommode de cette situation précaire, cela est parfait, et nous n'avons rien à y redire; si elle préfère être une collectivité inorganique, sans cohésion, sans privilèges, sans biens, cela la regarde et regarde qu'elle... »

Les inventaires

Ici, je crois devoir interrompre M. Briand :

— Mais les inventaires!... Est-ce que la loi n'avait point prescrit que tous les inventaires devraient être faits!... Or, à l'heure actuelle, plus de 2.000 inventaires sont encore en souffrance...!

— Qu'à cela ne tienne, repartit M. Briand. L'inventaire a été prescrit dans l'intérêt même des conseils de fabrique. Que les églises qui n'ont point voulu se soumettre aux inventaires ne s'inquiètent point: nous n'irons point les chercher; ce sont elles qui seront obligées de venir à nous... Elles seront obligées de venir à nous dans un mois et deux jours, parce que, le 11 décembre, les conseils de fabrique auront à rendre leurs comptes aux autorités préfectorales, et que leurs membres seront rendus responsables sur leurs biens personnels, de ce qui pourrait manquer... Ce jour-là, fatalement, et par la force des choses, les inventaires qui n'ont point été faits devront se faire.

» La loi est la loi, conclut M. Briand: chacun est tenu de s'y soumettre. Nul n'est tenu d'en accepter les bienfaits... La loi est le droit commun: elle a accordé privilèges à l'Eglise romaine. Elle a toujours été libre de les refuser. L'Eglise romaine ne veut pas avoir de droits; elle veut simplement remplir des devoirs. C'est un grand exemple d'humilité qu'elle donne. Elle préfère la pauvreté à la richesse, la faiblesse à la force, l'impuissance à la cohésion. Notre seule erreur, c'est d'avoir cru le contraire.... »

La dévolution des biens

Lyon, 3 novembre. — La « Semaine religieuse de Lyon » publie le communiqué suivant :

« Aucun catholique ne doit plus ignorer que les associations cultuelles ont été interdites par le Souverain Pontife et par tous les évêques de France. Ce serait faire œuvre de schisme que de leur prêter un concours quelconque, soit en participant à leur formation, soit en leur faisant la dévolution des biens qui appartiennent aux fabriques.

» L'article 7 de la loi du 9 décembre 1905 porte que « les biens mobiliers ou immobiliers, grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte, seront attribués, par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques, aux services ou établissements publics ou d'utilité publique dont la destination est conforme à celle desdits biens. »

« Nous devons faire remarquer qu'il ne saurait être procédé à une telle attribution sans une autorisation expresse des supérieurs ecclésiastiques, les biens dont il s'agit étant biens d'église. Les fabriciens qui seraient dans le cas d'avoir à examiner une affaire de cette nature sont donc tenus, en conscience, d'attendre, pour lui donner une solution, qu'ils y aient été formellement autorisés. »

Une Association Cultuelle soi-disant catholique

La « Petite République » et à sa suite, les organes radicaux ont annoncé qu'une Association était en formation à Guillestre (Hautes-Alpes) et qu'un desservant avait accepté de la servir.

Pour juger de la valeur de cette Assocation, il faut connaître le desservant qui leur a promis son concours : c'est un pasteur protestant de Freissinyères.

LES SOCIALISTES UNIFIÉS

LE CONGRÈS DE LIMOGES

Troisième Journée. — Tournois oratoires

L'opposition aux gouvernements bourgeois. - Pour la représentation proportionnelle et pour l'électorat des femmes. - Doizie et Renard attaquent la Confédération du Travail. - Le procès du syndicalisme. Renaudel et Hervé défendent l'action directe contre la Fédération du Nord. — M. Jaurès veut tout concilier. - M. Jules Guesde réplique. Trois séances par jour !

(PAR DÉPÊCHE DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Limoges, 3 novembre.

A cette première séance de la troisième journée, présidée par M. Sembat, qui a M. Hervé à ses côtés, on ne reprend pas immédiatement la discussion sur les rapports entre la Confédération et le parti. Les orateurs notoires inscrits, comme Guesde, Jaurès, Renaudel, sont, en effet, retenus à la commission chargée d'élaborer un texte qui précise l'attitude antiministérielle du Congrès. Ils sont longs à se mettre d'accord, affirme M. Sembat, et provisoirement, on intervertit l'ordre du jour.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

On suspend le débat commencé hier soir, pour se débarrasser vivement de questions moins passionnantes. C'est le cas du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle. M. **Delory** assure qu'en dehors de leur valeur intrinsèque, ces réformes auraient pour résultat appréciable d'augmenter le nombre des élus socialistes. Ce n'est pas l'avis du député du Cher, Breton, mais Breton n'est pas unifié et c'est un délégué orthodoxe du Cher qui soutient la thèse du député socialiste indépendant, à savoir que le scrutin de liste et la représentation proportionnelle réservent aux espérances de leurs partisans de cruels mécomptes. Voilà donc deux opinions absolument opposées.

C'est la première qui l'emporte à la requête de **Reveiln,** qui qualifie le scrutin d'arrondissement de scrutin corrupteur et qui vante les avantages connus du scrutin de liste, à la condition qu'il soit compté avec la représentation proportionnelle.

L'OPPOSITION AU GOUVERNEMENT

Pendant ce temps, les membres de la commission ont terminé leurs travaux longs et animés. Ils apportent le texte qu'on les a chargés d'élaborer et où ne se retrouvent guère les termes vagues et accommodants que proposait M. Jaurès. C'est la pensée de M. Guesde, l'intransigeance obstinée qui y éclate. Voici d'ailleurs, ce texte adopté par le Congrès à l'unanimité malgré Gambier qui voulait y joindre un amendement.

Le Congrès,

Considérant qu'aucun changement dans le personnel du gouvernement bourgeois ne saurait en rien modifier la politique d'opposition fondamentale du parti, met le prolétariat en garde contre l'insuffisance du programme, même le plus avancé de la démocratie bourgeoise ;

Il rappelle aux travailleurs que leur libération ne sera possible que par l'avènement de la propriété sociale, qu'il n'y a de socialisme que dans le parti socialiste organisé et unifié et que sa représentation au Parlement, tout en s'efforçant de réaliser les réformes qui pourront accroître la puissance d'action et de revendication du prolétariat, doit opposer sans cesse, à tous les programmes restreints et trop souvent illusoires, la réalité et l'intégralité de l'idéal socialiste.

LE « SYNDICALISME » DE LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL

On revient ensuite au débat interrompu sur les rapports avec la Confédération par un discours de M. **Doizie,** qui se plaint amèrement des attaques des syndicalistes, « syndicalistes, dit-il, dont beaucoup ne sont pas syndiqués ». (Rires et approbation). A son sens, le syndicat doit rester, en dehors de toute politique, un organisme de lutte professionnelle. A cette heure, les syndicalistes, dit-il, sous prétexte de neutralité, font de la politique anti-socialiste, c'est contre cette attitude que nous protestons. » Il flétrit les anarchistes de la Confédération qui ne sont venus dans les syndicats que lorsqu'il y a eu des appointements à y glaner... Il revendique le droit pour les socialistes d'essayer de diviser les syndicalistes anarchistes. « Ceux-ci essaient bien de nous diviser! » A quoi, un délégué riposte : « Farceur ! on le fait, on ne le dit pas! »

DISCOURS DE M. RENAUDEL

M. **Renaudel** succède à Doizie. Ses efforts tendent surtout à faciliter l'entente possible dans l'avenir avec la Confédération. C'est bien à cela, en effet, que tendent les éloges qu'il décerne aux résultats de propagande et d'organisation obtenus, s'il faut l'en croire, par le comité que dirigent Griffuelhes et Pouget, c'est bien à cela aussi que tend l'explication vraiment spécieuse qu'il donne de la motion d'indifférence politique votée à Amiens. Il n'y voit aucun mot, aucune allusion dirigés contre le socialisme ; ce que l'on y voit contre le socialisme se trouve aussi contre l'anarchie dans la déclaration de neutralité à l'égard de toutes opinions politiques ou philosophiques. C'est donner du Congrès d'Amiens et des nuances qui s'y sont révélées, une physionomie un peu dénaturée et quelques auditeurs le murmurent. Bref, la proposition de la Fédération du Nord lui apparaît dangereuse.

— Vous avez pour but, s'adresse-t-il aux délégués du Nord, d'être les maîtres dans vos syndicats, dans la Confédération. Mais vous ne pouvez l'être qu'en changeant le personnel qui les dirige. Je trouve cette intention dangereuse, au moins prématurée et prématurée.

Renaudel remarque aussi que la conception guesdiste a pour conséquence de réduire le syndicat à un rôle secondaire de réformisme professionnel. Or, ajoute-t-il, le syndicat doit être un organisme de révolution notamment par la grève générale comme il sera dans la société future d'organisme de production, de répartition de richesses. Il supplie le Congrès de ne pas voter une résolution qui, en prétendant imposer des rapports à la Confédération, serait une déclaration de guerre. On arrivera, peu à peu, à l'entente nécessaire et, pour y arriver, le parti doit manifester son désir de paix et d'amitié en s'inspirant un peu plus qu'auparavant des décisions syndicales.

RÉPLIQUE DE M. RENARD

M. **Renard,** du Nord, succède à M. Renaudel. Nos lecteurs connaissent son opinion. C'est lui qui, à Amiens, a soutenu la proposition de la **Fédération du Textile.** Il rappelle comment la question s'est posée à Amiens, où il montra ce qu'il

M. JAURÈS

appelle le vice de la pensée anarchiste, dont les partisans proclament le complet mépris de la légalité et qui, dans la pratique, ne manquent pas de faire campagne pour l'application de lois réformatrices, par exemple, celle sur le repos hebdomadaire. Il se défend avoir voulu introduire la politique dans les syndicats. Ce sont les syndicats qui en font...

— Respectent-ils l'opinion, dit-il, du syndiqué radical, patriote, etc., quand ils font de l'anarchisme, de l'antimilitarisme? Evidemment non. Aussi, avons-nous obtenu une certaine satisfaction quand le Comité confédéral a fait voter la déclaration de neutralité qui le rappelle à une plus juste observance des règlements. Mais la garantie est mince. Ils se sont donné de force une muselière. Ne la retireront-ils pas?

Sur le fond du débat, Renard nie que le syndicat soit autre chose qu'un instrument d'émancipation et on a beau invoquer la grève générale, il n'a qu'une médiocre confiance en elle ; elle est impossible à son avis. Le syndicat à lui seul n'est rien, il ne peut changer les conditions de la classe ouvrière et pour que l'action soit efficace, il faut qu'elle soit accompagnée, précédée et suivie à la fois par l'action politique qui domine la première.

M. Renard ne veut pas terminer son exposé sans relever les attaques dirigées contre lui et ses amis par quelques partisans du syndicalisme en chambre.

— C'est très facile, leur dit-il, de venir narguer les vieux militants, de s'amuser à leurs dépens et d'opposer à leur tactique prudente l'intransigeance du syndicalisme, l'efficacité de la grève seule. Oui, c'est très facile quand on ne se trouve pas au milieu des difficultés. Mais, nous, qui savons quel cortège de misères accompagne la grève, nous sommes moins affirmatifs et moins prétentieux.

Aux applaudissements du Congrès, il trace un tableau, hélas! trop véridique des ruines qu'entraînent trop souvent pour de piètres résultats, des grèves mal engagées et provoquées par les intransigeances du syndicalisme. Et il raille ces professionnels de l'agitation qui, tandis que les ouvriers, leurs enfants et leurs femmes meurent de faim, trempent tranquillement et joyeusement leur brioche dans leur chocolat!

Cette virulente riposte produit une impression profonde sur le Congrès et lorsqu'il conclut : « Nous n'avons pas pour but de brider l'action corporative, mais de l'orienter et de l'inspirer », il soulève de nombreux bravos.

La suite de la discussion est renvoyée à deux heures.